

Formation de octobre à mai les mardi et vendredi de 20h30 à 22h30 en dehors des vacances scolaires.

Les inscriptions sont closes au 30 avril pour examen en juin.

Programme de la formation

Public visé

Cette formation (35 heures environ) s'adresse exclusivement aux personnes qui souhaitent encadrer la baignade des enfants dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (centres de vacances et de loisirs)

Posséder le brevet de Surveillant de Baignade (SB) c'est l'assurance d'avoir un job d'été compte-tenu de la demande toujours croissante de personnes qualifiées.

Conditions d'entrée

- Avoir 18 ans au 1er Juillet de l'année en cours
- Etre reconnu apte médicalement à la pratique de la natation et du sauvetage
- Avoir un minimum d'aptitude et d'entraînement à la natation.

Rôle et missions

Avant même l'aspect de surveillance, une baignade doit être avant tout bien préparée. C'est pourquoi le surveillant de baignade (SB) travaille toujours en deux temps :

1 >>> Il prépare la baignade :

- faire le point avec l'équipe d'animation, connaître les appréhensions des enfants, aménager la zone des activités de baignade.

2 >>> Il surveille la baignade :

- assurer la sécurité de tout le groupe, faire respecter les règles en développant un esprit de prévention chez les jeunes, conserver ses capacités d'intervention.

Objectifs

A l'issue de la formation vous serez capable de :

- déterminer les risques de noyades et d'accidents dans les différentes situations,
- porter assistance à un baigneur en détresse et prodiguer les gestes de secours nécessaires,
- organiser les baignades des enfants en collaboration avec l'équipe d'animation,
- connaître et faire respecter la réglementation des baignades dans les lieux aménagés ou non aménagés,

Contenu de la formation

- Rôle et fonction du surveillant de baignade
- La réglementation des baignades
- Organiser les baignades
- Prévenir les risques de noyade
- Porter assistance au noyé
- Les gestes de première urgence
- Faire découvrir les milieux aquatiques
- Premières approches de l'eau
- Préparer en équipe les animations autour de l'eau

Examen final

Quatre épreuves éliminatoires :

- Le lancer de ballon : l'épreuve consiste à lancer le "ballon de sauvetage" au-delà d'une distance minimale de 10,50 mètres.
- Le candidat dispose d'un maximum de trois lancers pour réussir l'épreuve, sans limite de temps.
- Le lancer est déclaré valable lorsque le ballon tombe au delà de la ligne des 10,50 mètres.
- Le 50 mètres sauvetage mannequin.
- Un parcours de 200 mètres en nage libre avec franchissement d'obstacles (sans limite de temps).
- Epreuve pratique de soin de 1ère urgence aux noyés

Deux épreuves théoriques :

- Questions relatives à la réglementation et à l'organisation des baignades dans les accueils collectifs de mineurs
- Questions relatives à la prévention des noyades